

ADHESION 2019-2020



Section Ecole VTT : Féminine

Nom de l'adhérent: _____ Prénom : _____

Date de naissance : / / _____

Nom du responsable légal : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville : _____

Téléphone : / / / / _____

Contact en cas d'urgence : _____

Téléphone en cas d'urgence : / / / / _____

Adresse mail : _____

Le montant de l'adhésion au club A LAON BIKE s'élève à 130€ (paiement en 4 fois possible, mais l'intégralité du règlement est à fournir lors de l'inscription). Il est aussi demandé de fournir une **photo d'identité**. L'adhésion comprend Une **Adhésion à la Fédération du Sport en Milieu Rural**, l'**assurance** de la pratique par l'association et l'**encadrement des différentes séances par des professionnels diplômés d'état**.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

MARIE-LUCE au 06 70 60 36 41 ou LUCAS au 07 82 34 40 77

Signature du responsable légal

Signature de l'adhérent

REGLEMENT INTERNE



A LAON BIKE

Ecole VTT

**POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE, RESPECTONS CES
QUELQUES CONSIGNES**

NOTRE Devise :

“ le Bonjour, le Merci , l’Aurevoir “

Nous comptons sur vous pour la respecter !

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier devra comprendre :

- 1 certificat médical original, récent (moins de 3 mois) et nominatif autorisant la pratique du VTT et des activités du cyclisme
- 1 fiche d'adhésion (correspondant à la section appropriée) remplie, datée et signée
- le règlement de la totalité de la cotisation annuelle (chèque à l'ordre d'A LAON BIKE jusqu'à 4 fois)
- Le règlement interne A LAON BIKE de la section signé

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas traités

TARIF

La cotisation annuelle est obligatoire pour toutes les adhérentes. Cette somme couvre l'assurance et les différentes charges de fonctionnement de la section. En aucun cas, une cotisation ne sera remboursée une fois l'adhésion enregistrée.

ASSURANCE

Seul un adhérent s'étant acquitté de sa cotisation annuelle et des formalités administratives complètes est couvert par l'assurance de l'association.

PRATIQUE DE L'ACTIVITE

L'activité VTT est encadrée par Brevet d'Etat ou fédéral et des animateurs bénévoles titulaires du PSC1. Nous demandons à tous nos adhérents du fair-play, le respect des règles sportives et morales ainsi que des adversaires, officiels, dirigeants et des membres du Club en toute situation. En cas de non-respect de ces règles, le bureau se réserve le droit de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club, sans aucune compensation (restitution de la cotisation ...).

MATERIEL

Les adhérents doivent être équipés d'un vélo en état, d'un casque, de gants, d'un nécessaire de réparation (démonte-pneus ou clés, chambre à air et pompe), d'une tenue adéquate en fonction de la saison, d'un encas et d'une boisson.

Le port du casque est obligatoire en toute circonstance dès que le vététiste enfourche son vélo.

APPLICATION ET LIMITES

Ce règlement ne peut être définitif ; il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les activités ou dans le cadre d'un changement de statuts du club. Toute modification sera établie en réunion et stipulée aux personnes concernées. Le Président du club VTT A LAON BIKE est chargé de l'application du présent règlement intérieur. Son admission ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement (un règlement est à conserver par les parents ou à l'adhérent majeur, un autre exemplaire est à retourner au club).

Date et Signature de l'intéressé

Précédé de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX



Personne figurant sur le film/la photographie:

NOM _____

PRENOM _____

Adresse (n°/rue) _____

Code Postal _____

Ville _____

A remplir par le représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure

NOM _____

PRENOM _____

Adresse (n°/rue) _____

Code Postal _____

Ville _____

AUTORISE : le club VTT ALAONBIKE, Place des Maraîchers à LAON 02000

- à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement, les œuvres :
- me représentant (1)
- représentant le mineur désigné ci-dessus (1) (1) barrer la mention inutile
- prises/réalisées dans le contexte suivant :
 - ⇒ toutes les activités VTT d'ALAONBIKE - entraînements - jeux - tournois - compétitions - randonnées -stages - organisations d'évènements par le club -

Les œuvres précitées seront utilisées par ALAONBIKE à fins de communiquer sur l'association et ses activités.

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct d'ALAONBIKE, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, tirage des photographies, catalogues et éditions diverses,) ou dématérialisé, via Internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), et en particulier sur le site d'ALAONBIKE (<https://sites.google.com/site/alaonbike/>), CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse supports de communication interne.

ALAONBIKE pourra faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées et à l'exclusion d'un usage publicitaire à titre onéreux.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité et /ou à celles de la personne mineure désignée ci-dessus

Fait à Le

Le CONTRACTANT / Le REPRESENTANT LEGAL